ELECTIONS LÉGISLATIVES — SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 12 MARS 1967

4e Circonscription de la Charente-Maritime de SAINTES-JONZAC

Ve République Républicains Indépendants

L'HEURE DU CHOIX DÉFINITIF

Electrices, Electeurs,
de la circonscription de Saintes-Jonzac,

Merci aux 14.646 électrices et électeurs de la circonscription qui, dès le premier tour, souhaitant **« que cela change en Saintonge »**, m'ont accordé leurs suffrages et m'ont préféré au Député sortant, qui bon maire et conseiller général, s'est montré par contre **inefficace** et **néant** au Parlement.

Devant le succès sans **précédent** pour un **candidat peu connu des Saintongeais au début de la campagne électorale, on doit s'attendre à ce que cette poussée s'amplifie jusqu'à la victoire au deuxième tour.**

Par ailleurs, Monsieur BLANCHET s'étant retiré purement et simplement, je pense que ses électeurs deviennent libres de leur vote, selon leurs idées, et l'intérêt de leur circonscription si durement atteint par **l'inefficacité du député sortant.**

Les agriculteurs, **grevés de charges** insupportables, doivent comprendre que, seul, un parlementaire voulant soutenir avec efficacité le marché commun agricole, pourra les aider **à retrouver l'équilibre de leur exploitation et les bénéfices auxquels ils ont droit.**

L'heure est grave ; vous avez le choix :

ou Monsieur DAVIAUD,

faux candidat de la gauche qui ne peut être élu que grâce aux voix socialistes, **qui n'a rien fait et ne fera rien** au Parlement, **qui ne pourra rien obtenir** pour la Saintonge. **Il l'a dit lui même : « Demain comme hier !!! »**

ou Pierre FERRI,

SEUL CAPABLE DE VOUS DÉFENDRE EFFICACEMENT DANS LE PROCHAIN PARLEMENT OU PENDANT CINQ ANS LA MAJORITÉ Ve RÉPUBLIQUE GOUVERNERA LA FRANCE.